Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251009-2025011004CCSPL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication: 09/10/2025



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2024

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur GRASSI Didier; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Monsieur DASSIBAT Franck; Monsieur DEL MORO Alain; Monsieur FABIANI François; Monsieur GRAZIANI Antoine; Monsieur LINALE Serge; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Madame PELLEGRI Leslie; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame COLOMBANI Carulina; Monsieur DE ZERBI Alexandre; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ; Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Le conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251009-2025011004CCSPL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication : 09/10/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 29 septembre 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

**Considérant** que l'avis de la CCSPL est obligatoire pour l'ensemble des services publics que la ville confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière ;

**Considérant** que, compte tenu des compétences transférées à la communauté d'agglomération de Bastia et des modes de gestion des services publics communaux, la CCSPL a vocation à examiner les rapports suivants :

- Rapport annuel d'activité 2024 établi par la régie autonome des parcs de stationnement;
- Rapport annuel d'activité 2024 établi par la société OGF, délégataire du service public du crématorium ;
- Rapport annuel d'activité 2024 du délégataire de service public de distribution d'électricité;
- Rapport annuel d'activité 2024 du délégataire de service public de distribution de gaz;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Savelli Pierre, Monsieur Fabiani François, et Madame Pellegri Leslie, Après en avoir délibéré Le conseil municipal, A l'unanimité.

## Article unique:

- **Prend acte** des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2024.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 09/10/2025

Signé électroniquement le 07/10/2025

AVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.